

*A. M. S. Reinach*  
*Respectueux Hommage à l'auteur*  
*A. Dieudonné*

A. DIEUDONNÉ

---

NOTE

SUR LA

NUMISMATIQUE DES LAGIDES

---

EXTRAIT DE LA REVUE NUMISMATIQUE, 1929, p. 99.

---

PARIS  
FEUARDENT FRÈRES

4, RUE DE LOUVOIS, 4

1929

Bibliothèque Maison de l'Orient



135638

## NOTES SUR LA NUMISMATIQUE DES LAGIDES

---

M. le Prince Soutzo a fait une communication, en janvier 1928, à l'Académie des inscriptions et belles lettres, sur la numismatique des Lagides et M. Th. Reinach, qui avait pris pour sujet de cours de l'année scolaire 1927-1928 cette même numismatique, a publié dans la *Revue des études grecques* d'avril-juin un article sur la matière. Telle est la raison d'être de la présente note, où nous nous efforcerons de préciser les positions de chacun.

On se souvient que M. Soutzo avait donné à notre *Revue* deux mémoires sur le système monétaire de Ptolémée I<sup>er</sup> et de ses successeurs immédiats, en 1904 et 1909. Rappelons en quelques mots la théorie qu'il professait alors.

Ptolémée I<sup>er</sup> Soter, au lieu de laisser s'implanter en Égypte la drachme attique d'argent d'Alexandre, de 4 gr. 35, préféra y substituer celle de Philippe II, son père, de 3 gr. 63, dite par d'autres phénicienne, qui circulait encore. Les 6 oboles divisionnaires désormais frappées ne valaient que 5 des oboles alexandrines ou attiques : la drachme ptolémaïque était donc un pentobole attique. Comme le rapport de valeur de l'argent au cuivre

était 120, ce pentobole d'argent valait  $5 \times 120 = 600$  oboles attiques de cuivre, autrement dit 100 drachmes attiques de cuivre ou 1 mine attique de cuivre de 435 gr.

M. Soutzo dit que ce résultat, voulu par les métrologues qui conseillaient Ptolémée I<sup>er</sup>, était commandé par ce fait que — les textes publiés par Hultsch, en font foi, — les Égyptiens se servaient de la mine attique, mais pour peser le cuivre, leur étalon national. Il importait que la pièce unitaire d'argent eût pour équivalent pondéral de cuivre une mine attique.

Si nous passons à l'or et que nous admettions le rapport 12, le calcul de M. Soutzo établit que le statère d'or représentait en cuivre un talent attique.

Quant au chalque de bronze, — il y en avait, nous le savons 48 à la drachme de Ptolémée, — son poids était, avec le rapport 120 de l'argent au cuivre, de 435 gr. :  $48 = 9$  gr. 08. Or, c'était là précisément, — ce qu'on cherchait, — le poids de l'unité pondérale égyptienne, le Kite ou Kati. En d'autres termes, le chalque ptolémaïque de bronze pesait juste 1 kite égyptien, et de la sorte le poids national pourra se perpétuer en ne changeant que de nom.

Les lourdes monnaies de cuivre ptolémaïques doivent dater de la réforme de Soter; elles pesaient légalement 109 grammes; c'étaient des quarts de la mine attique qui représentaient 12 kites égyptiens; la drachme ptolémaïque valait 4 de ces grosses monnaies. Celles de deuxième grandeur pesaient 8 kati et portaient le nom d'oboles parce qu'elles valaient le 6<sup>e</sup> de 48 kati ou 1 drachme d'argent; les monnaies de 3<sup>e</sup> grandeur pesaient 4 kati, c'étaient des tétrachalques; la 4<sup>e</sup> grandeur, celle des dichalques, précédait immédiatement le chalque.

Dans son second mémoire, M. Soutzo s'efforce de classer les monnaies de bronze du médaillier sur cette échelle. Pour les premiers Ptolémées, il distingue d'une part les monnaies au type de Zeus Ammon, où il voit les chalques et les multiples ou sous-multiples du chalque, et les monnaies à d'autres types, qui seraient d'après lui des drachmes attiques ou leurs multiples.

Or cet essai de classement n'est-il pas déconcertant? Comment

comprendre que le tétrachalque oscille de 24 gr. à 18 gr. de poids, soit de 4 à 3 ; les chalques de 9 gr. à 4 gr. 1/2 soit de 2 à 1 ? Pour le quart de mine, si j'ai bien compris, M. Soutzo, renonçant à distinguer l'obole, comprendrait sous une dénomination unique des espèces allant de 105 gr. à 35 !

Comment, dans ces conditions, trouver dans les monnaies que nous avons sous la main la confirmation de la théorie ? M. Soutzo ne considère que le maximum : est-ce seulement vrai pour le tétrachalque, qui ne serait que de 24 gr. au lieu de 36 ? Et, quant au classement des monnaies rattachés à la drachme attique, un troisième écrit de l'auteur en fait table rase.

En effet, puisque les Égyptiens se servaient de la mine attique et que leur kite était un sous-multiple de cette mine, le 48<sup>e</sup>, il y avait lieu de se demander s'ils connaissaient également à titre de poids la drachme attique qui, centième de la mine, aurait introduit dans leur système un élément décimal peu compatible avec la division duodécimale au 48<sup>e</sup>, qui était le kite. M. Soutzo l'admettait ; il y a renoncé depuis, et c'est le principal intérêt de sa communication de janvier dernier.

Je me demande même s'il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Je trouve singulière une affirmation comme celle-ci (1904, p. 378 et 1909, 42) : Alexandre introduisit en Égypte les poids attiques. La mine attique était l'unité pondérale de l'Égypte depuis un quart de siècle quand Soter inaugura le régime ptolémaïque. — Comment croire que les Égyptiens aient substitué une unité étrangère à celles qu'ils pratiquaient, alors qu'ils continuaient à se servir du bronze pesé et repoussaient toute idée de monnayage en connexité avec l'unité en question ? A mon avis, pour entrer dans les vues de M. Soutzo, ou bien les Égyptiens connaissaient cette mine de toute antiquité, par suite d'une identité originelle qui se perd dans la nuit des temps, ou bien ils ne l'adoptèrent qu'à partir des premiers Ptolémées parce qu'on la leur imposa, mais seulement en vertu de l'accord qui la liait dans le système au kati. Quant à la drachme attique, on n'en avait que faire.

Loin de se servir de la drachme pondérale attique, continue M. Soutzo, les sujets de Ptolémée I<sup>er</sup> Soter ont adopté pour le

bronze la drachme ptolémaïque de 3 gr. 63, dont ils ont frappé à tout le moins les multiples  $2 \frac{1}{2}$  et 5 qui ne sont autre chose que le kati et le double kati (9 gr. et 18 gr.), celui-ci identifié au fameux pentadrachme d'Héron d'Alexandrie.

Quoique M. Soutzo se soit abstenu en principe de parler de la décadence du monnayage égyptien, je relate néanmoins que, pour expliquer les textes de Hultsch, il admet qu'à une certaine époque la drachme de bronze de 3 gr. 63, qui était l'étalon, fut réduite au quart, ensuite au sixième ou obole (1909, p. 57).

En résumé les Égyptiens, habitués depuis trois mille ans à se servir pour leurs transactions de lingots de cuivre contrôlés et à mépriser la monnaie, bien plus commode mais moins exacte, n'ont pas pu du jour au lendemain accepter en fait de monnaies autre chose que des espèces d'or, d'argent ou de bronze liées à un poids de bronze connu et classé. Et c'est un système répondant à cette proposition fondamentale que M. Soutzo a reconstitué; on ne pouvait faire mieux avant que fut composé, comme il l'a été par Svoronos, le *Corpus* des monnaies ptolémaïques; on pourra développer d'autres solutions: il faudra qu'elles soient conformes à ces prémisses.

M. Reinach, dans son mémoire de la *Revue des Etudes grecques*, prend pour titre: *Du rapport des métaux précieux sous les Ptolémées*.

Tandis que le rapport de l'or à l'argent, dit-il, était tombé à 10 pour 1 dans la Grèce propre, le professeur établit que cette *ratio*, qui se déduisait du système alexandrin à statère et drachme également attiques, ne put tenir en Égypte et fut remplacé par une *ratio* plus élevée, lors de l'adoption de la drachme rhodienne, puis de la drachme phénicienne de 3 gr. 63; cette fois, avec un statère de 60 drachmes pesant 18 grammes, le rapport fut fixé légalement à 12, avec une prime qui allait jusqu'à  $13 \frac{1}{3}$  dans la pratique. Ce système resta en vigueur pendant les premières années de Ptolémée Philadelphie; par la suite, le taux s'éleva encore.

Le rapport de l'argent au cuivre est bien autrement sujet à controverse.

Dans la Grèce classique, dit M. Reinach, la monnaie de bronze, sauf de rares exceptions, n'a joué que le rôle d'une monnaie d'appoint dont la valeur nominale était, pour les besoins de la cause, généralement maintenue supérieure à la valeur intrinsèque. Mais les Égyptiens, avec leurs habitudes traditionnelles, ne pouvaient passer du premier coup à la notion de la monnaie fiduciaire, comme il faudrait le supposer si on admettait que les petits bronzes de Ptolémée I<sup>er</sup> à la tête d'Alexandre furent le numéraire courant dans la vallée du Nil. M. Th. Reinach estime que ces petits bronzes, en nombre restreint, servirent de monnaie d'appoint au commerce grec, et aux habitants de la capitale, qui formaient sur les côtes comme une espèce de colonie, mais que le cuivre pesé et contrôlé resta l'instrument des échanges dans l'intérieur du pays.

C'est seulement sous Ptolémée II (car elles portent des dates qui se retrouvent sur les Arsinoé) qu'on voit apparaître les lourdes monnaies de bronze, tête de file d'un système coordonné; on doit donc penser que c'est Ptolémée II, qui le premier, tenta d'amener ses sujets à l'usage de la monnaie, sans toutefois heurter leurs traditions et en conservant au bronze monnayé sa valeur intrinsèque.

Cela posé, l'expression « tant de drachmes de bronze » est susceptible de trois interprétations auxquelles elle correspondit successivement :

1<sup>o</sup> De 283, date d'avènement de Ptolémée Philadelphe, à 180 env. av. J.-C., cela signifie : « tant de drachmes (d'argent) payées en monnaies de bronze, lesquelles ne sont pas spécifiées. L'absence de toute précision dans cette équivalence ne nous permet pas d'en rien conclure pour le sujet qui nous occupe; mais la preuve qu'il ne s'agit pas de drachmes d'argent monnayées en bronze, ressort de ce fait que la valeur des « drachmes de bronze » est à peu près la même que celle des drachmes d'argent, sauf une petite différence, par exemple 10 %, qui est due à la prime, que faisait sur l'autre le métal le plus précieux et plus apte au rôle de valeur internationale. A défaut des monnaies, qu'on ne mentionne pas, il semble que, d'après la valeur mar-

chande des métaux bruts ou travaillés, le rapport de l'argent au cuivre ait été d'environ 60 : 1 dans cette période. Ou peut dire que, dans cette période, les Ptolémées, forts de leur origine grecque, imposèrent la primauté de l'argent, à charge par les monnaies de bronze de se faire accepter suivant un certain rapport.

2° A partir de 180 environ av. J.-C., « tant de drachmes de bronze » signifie : tant de monnaies de bronze qui pèsent le même poids qu'une drachme d'argent. En comparant la valeur de deux poids identiques, l'un en argent, l'autre en bronze, nous avons là un élément pour calculer le rapport cherché. Et, de fait, un *ostrakon* révèle des prix de vin exprimés en drachmes de cuivre, environ 60 fois plus forts que les prix exprimés en drachmes d'argent. Ces espèces de bronze, M. Th. Reinach les identifie sous le règne d'Epiphane.

3° De 150 à 30 av. J.-C., « tant de drachmes de bronze » sont des monnaies qui ont leur poids propre, sensiblement réduit. Il semble qu'il se produisit, à la suite de l'invasion syrienne et dans la décadence de la dynastie, une sorte de banqueroute, et que les Ptolémées soldèrent leur dette chiffrée en drachmes de bronze du poids d'une drachme d'argent, qui en valaient par conséquent le  $\frac{1}{60}$  (ou le  $\frac{1}{70}$ ), par des drachmes plus menues *suigeneris* ne valant plus que le  $\frac{1}{450}$ . Ces nouvelles drachmes, pour maintenir le rapport, ont dû peser environ le  $\frac{1}{6}$  des anciennes.

Reste à identifier dans nos médailliers ces petites drachmes de bronze ; aucune pièce assez menue n'y correspond. Mais on observe que les sommes sont toujours calculées par 5 drachmes ou multiples de cinq, ce qui conduit à admettre que l'étalon monnayé était la pièce de cinq drachmes. Ce pentadrachme paraît avoir été très répandu, et il fallait qu'il fût abondant, car c'était la pièce requise pour mettre en branle l'appareil de Héron, — un distributeur ! — qui, pareil à nos distributeurs de chocolat ou de timbres-poste, fournissait au peuple d'Alexandrie l'eau bénite pour ses dévotions.

Tel fut le numéraire de bronze de la décadence. Lorsque, à partir du règne de Ptolémée Physcon (146 à 116 av. J.-C.), l'impor-

tance politique de l'élément indigène se fut énormément accrue, même à Alexandrie, le masque grec tomba et la vieille tradition égyptienne reçut une consécration officielle : le pays retourna de l'étalon d'argent à l'étalon de cuivre.

Entre ces deux exposés, il y a des dissemblances frappantes, des oppositions, et leurs auteurs, allant jusqu'à négliger réciproquement de se nommer, n'ont rien fait pour se rapprocher l'un de l'autre. Essayons d'établir un pont de fortune.

Le système de M. Soutzo, à condition d'admettre qu'il ait ponctué un moment de l'histoire, pour être emporté peu après comme tous les systèmes métrologiques de tous les temps, dont les inventeurs ont cru posséder le moyen infailible de fixer l'instable, trouve place dans le récit de M. Reinach à la période du règne de Philadelphe qui commence en 270. On peut très bien admettre que primitivement Soter, adoptant le statère d'or de 18 gr., avec le rapport 12 à l'argent, et la drachme de 3 gr. 63 divisée en 48 chalques du poids du kati, se proposait de frapper les grands bronzes qui eussent monnayé les multiples de ce kati, pour faire entrer le numéraire dans l'usage courant des Égyptiens, mais qu'une difficulté imprévue, — l'irréalité constatée en fait du fameux rapport 12, cette *ratio* magique vainement poursuivie par Constantin, par saint Louis, par Louis X ou Nicole Oresme, — ajourna l'exécution de la réforme et que, le jour où elle fut enfin réalisée, on avait dû remplacer la pièce d'or de 18 gr. par une autre de 29 gr., comportant le rapport 12  $\frac{1}{2}$ . Dès lors, cette pièce n'était plus un talent de bronze; elle n'en touchait pas moins le bronze par l'intermédiaire de l'argent puisque, représentant 100 drachmes d'argent de 3 gr. 63, elle valait une mine d'argent.

Cette drachme d'argent ou pentobole valait-elle une mine attique de cuivre comme le veut M. Soutzo? Cela est lié au rapport 120 de l'argent au cuivre. La seule raison qu'en donne M. Soutzo, c'est qu'il n'a jamais rencontré dans l'antiquité que des rapports oscillant de 112 à 140, mais le témoignage des papyrus vaut d'être examiné. Et s'il en ressort le rapport 60? 60 est moins



éloigné de 120 que ne serait 80 ou 90, puisque c'est la moitié, et là où on a vu une mine on peut inscrire une demi-mine : la relation subsiste.

Ce qui est plus grave, c'est que, si j'examine le tableau publié (p. 157) par M. Reinach d'après l'ouvrage classique de Svoronos, je ne vois représenté à l'époque en question ni le tétradrachme ni le kati; en revanche, si l'on admet le rapport 60, le demi-kati, que serait le chalque, paraît représenté.

M. Reinach ne croit pas à cette combinaison, mais il admet l'essentiel des idées de M. Soutzo, à savoir que ces lourdes monnaies étaient des pièces à valeur intrinsèque « qui sont l'équivalent approximatif, et non simplement le signe, d'un lingot de bronze d'un poids déterminé ». Cette conclusion semble favorisée, dit-il, par des traces de progression géométrique que l'on constate entre les poids échelonnés : 3, 6, 12, 24, 46, 91, et ce dernier poids, le plus lourd, représente simultanément, aussi bien que le quart de la mine phénicienne des 100 drachmes à 3 gr. 63, le vieux *dében* de 10 kites. Ainsi, au lieu du quart de la mine attique, le quart de la mine phénicienne et, au lieu du kite, le *dében*. Les modalités diffèrent, mais le principe subsiste. Je ne me prononcerai pas dans l'espèce : je dirai seulement que, en général, je crois plus voisines de la vérité les solutions qui tiennent compte du poids fort, comme celle de M. Soutzo, par préférence au poids moyen des exemplaires.

Quant à la numismatique des bas-temps, la réduction au sixième de la drachme de bronze, dénoncée par les papyrus, correspond bien au texte des métrologues de l'antiquité, et, si M. Reinach place aussi bas le pentadrachme de Héron au lieu de le rapporter au temps de Ptolémée I<sup>er</sup> Soter, c'est qu'il règne quelque incertitude sur l'époque où vivait ce personnage et que dès lors toutes les opinions sont libres à ce sujet.

Pour conclure, les monnaies de bronze des Ptolémées malgré, l'inégalité de leurs poids, furent des monnaies à valeur intrinsèque conforme à leur valeur nominale. Sans doute le pouvoir ne se souciait-il que d'en donner un nombre sensiblement constant à l'unité de poids, sans s'inquiéter de la pesée de l'exemplaire,

et cet inconvénient était atténué, dit M. Reinach, par deux coutumes : 1° les Egyptiens, même dans l'intérieur du pays, réglaient presque tous leurs gros paiements, non par des versements effectifs de numéraire, mais, comme nous faisons nous-mêmes, par le virement en banque (*διαγραφή*) ; — 2° il n'est pas probable que les indigènes aient renoncé à l'emploi de la balance. Pour les paiements importants, tout au moins, le fellah pesait le sac renfermant les pièces, déduisait la tare et constatait si le poids total de cuivre était bien celui dont on était convenu à raison de tant de drachmes ou, plus tard, de 1/6 drachme poids, par drachme de cuivre exigible.

On nous demandera alors à quoi bon frapper une monnaie si c'est pour la traiter comme un poids. Cela est pourtant ainsi. Les anciens ont pesé même les monnaies d'or et d'argent ; l'avantage de la monnaie résidait à peu près uniquement dans la garantie du titre, et, pour la monnaie de bronze, qu'on frappait par assimilation, il n'y avait pas de titre.

Enfin, si M. Reinach admet que les Egyptiens n'ont connu du bronze que sa valeur effective, on a vu que telle n'était pas son opinion à l'égard des autres parties du monde grec, et c'est ici qu'il se trouve avec M. Soutzo en désaccord absolu. A Dieu ne plaise que je m'engage aujourd'hui dans cette controverse ; je me permettrai seulement une comparaison. Notre dernière loi de stabilisation proclame que le franc est désormais un poids d'or déterminé, et l'on en conclut que nous sommes sous le régime de l'étalon d'or. Ne voit-on pas tous les correctifs énoncés ? Le paiement à vue par la Banque en pièces d'or n'existe pas et n'existera pas même, sans les restrictions les plus importantes, quand on aura des monnaies d'or ; le « plafond » des billets n'est pas déterminé essentiellement par l'encaisse, etc... Bref, il est à présumer qu'à la prochaine réforme financière, une part encore plus grande sera faite à la garantie offerte par les effets de commerce et autres promesses de paiement, les créances internationales, etc... Je vois d'ici les savants de l'avenir discutant pour savoir jusqu'à quelle date on sera resté sous le régime exclusif de l'étalon d'or... Par conséquent, si les anciens n'ont jamais pro-

noncé le nom de monnaie conventionnelle et fiduciaire, cela n'est pas une raison de croire qu'ils ne l'ont pas connue, du moins à son premier stade : la question n'est d'ailleurs pas tranchée par cette simple remarque ; qu'on se pénètre, avant d'en dire plus long, des savants exposés de M. le prince Soutzo en face des classements poursuivis dans un autre esprit.

A. DIEUDONNÉ.

---

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS, MCMXXIX.

---